

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 janvier 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DEVE 43 Approbation d'une convention-cadre pour l'installation de ruchers sur le domaine public municipal.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la convention-cadre d'occupation précaire pour l'installation de ruchers sur le domaine public municipal ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention-cadre d'occupation précaire pour l'installation de ruchers sur le domaine public municipal, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions d'occupation précaire aux conditions de la convention-cadre susvisée, pour l'installation de ruchers sur le domaine public municipal.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO